



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des enquêtes publiques et de l'environnement

Affaire suivie par Brigitte Becker

☎ 03.87.34.88 94

✉ brigitte.becker@moselle.gouv.fr

Secrétariat général

Direction de la coordination
et de l'appui territorial

Metz, le 26 août 2022

Enquête publique du projet de modification des limites territoriales entre les communes de Fameck et Hayange

Procès-verbal de déroulement des opérations et de clôture de l'enquête

Par délibérations des 5 décembre 2018 et 28 février 2019, les conseils municipaux des communes de Fameck et Hayange ont respectivement approuvé le principe de la modification des limites territoriales communales et ont demandé au préfet de la Moselle l'ouverture d'une enquête publique à cette fin.

Par un arrêté préfectoral n° DCAT-BEPE-2022-102 du 8 juin 2022, l'ouverture d'une enquête publique a été prescrite sur le projet de modification des limites territoriales entre les communes de Fameck et de Hayange, et M. Vital Tissier, a été nommé pour conduire cette enquête.

Celle-ci s'est déroulée du lundi 27 juin au lundi 11 juillet 2022 inclus, en mairies de Fameck et de Hayange, le dossier était également accessible sur le site internet de la préfecture de la Moselle.

Les observations du public ont pu être recueillies tant lors des permanences tenues par le commissaire-enquêteur que sur les registres mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête. Ces observations ont pu également être formulées par courrier ou courriel.

À l'issue du dernier jour d'enquête, les registres déposés en mairies ont été clos et signés par les maires de Fameck et de Hayange, puis transmis au commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur disposait d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour rédiger son rapport ainsi que ses conclusions motivées et les adresser au préfet.

Le 1^{er} août 2022, le commissaire-enquêteur a remis son rapport en préfecture, accompagné de son avis sur le projet de modification des limites territoriales. Ce document a été transmis aux communes intéressées.

La procédure d'enquête publique concernant le projet de modification des limites territoriales entre les communes de Fameck et de Hayange est par conséquent close.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Olivier Delcayrou

